

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 28 septembre 2020

7 Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) - adhésion des EPCI

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. NACHITE	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 06/10/2020

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat 2 compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux) ;
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Le transfert de ces compétences optionnelles concerne uniquement le patrimoine des Communautés de Communes et est sans impact sur les compétences optionnelles transférées par les communes au SE60.

maintenant !

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du CGCT, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Il vous est demandé d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L5211-18,
Vu les délibérations des Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020,
Vu la commission « Finances et synthèse » en date du 28 septembre 2020,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 13 OCT. 2020

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 15 OCT. 2020

et publication ou notification le 15 OCT. 2020

affiché le 13 OCT. 2020

CREIL, le 15 OCT. 2020

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 13/10/2020

SLO

ID : 060-216001743-20201012-DLRG201012007-DE